



Credit impaye en 1997 quel duree d execution

Par **A wlo**, le **07/06/2018** à **09:54**

Bonjour

J'ai achete une voiture a credit en 1997, ensuite je l avais vendu avec le credit et j ai quitte la france pour 2 ans

Je n a jamais reçu des convocations ni jugements chez moi

En 2008 l hussier de justice m amene la lettre de societe de recouvrement avec la copie de jugement -j etais choqué.

J ' ai consulte plusieurs cabinet mais on m a dit de s arranger avec les sommes minimum.

Le credit s eleve aujourd'hui a 11000 euros

Je n ai jamais rien sign?, je n ai jamais reçu de lettres de recommandations

Depuis 2008 je paie donc 20 euros par mois

Est ce que la nouvelle loi de consommation qui a diminue? de 30 à 10 ans l execution de dette peut s'appliquer à mon cas ? Est ce que je droit d arreter les paiements donc en juin 2018 ?

Merci

Par **Visiteur**, le **07/06/2018** à **10:36**

Bonjour,

les 10 ans c'est quand vous ne payez pas; vous payez donc vous devez continuer !